



Municipalité
St-André-de-Restigouche


Avis public

Est, par les présentes, données par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2023, les membres du conseil ont adopté le règlement 002-2023 modifiant le règlement 003-2021 déterminant les modalités de publication d'avis publics de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 10^{ième} jour de mai deux-mille-vingt-trois.




Karine Dubé, dir. gén. greff.-très.

XX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Dubé, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'endroit désignés par le conseil, le 10^{ième} jour de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mai 2022



Karine Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière